

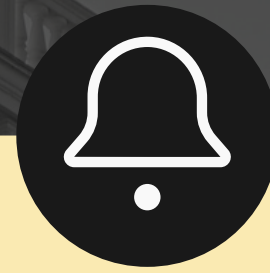


- LEXIQUE - Enchères Immobilières Judiciaires

Termes et expressions à connaître

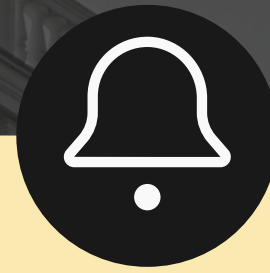


Guillaume Virondeau



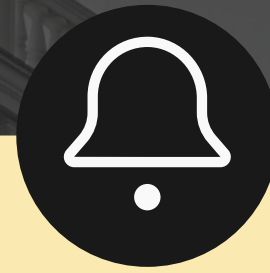
Adjudicataire

Celui qui achète un bien aux enchères judiciaires.
On dira "**il a été déclaré adjudicataire**".



Adjudication

Désigne la vente d'un bien aux enchères judiciaires.
On parle de **vente par adjudication**, ou bien simplement
d'adjudication.

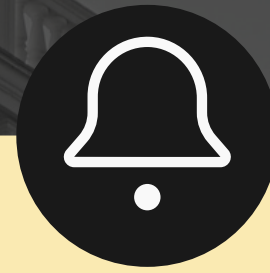


Avocat poursuivant

L'avocat qui poursuit la procédure de vente aux enchères
judiciaire.

il y en a toujours un.

Il représente le plus souvent le créancier poursuivant.



Créancier

Celui qui doit recevoir le paiement d'une dette.

On dit que "Monsieur X est créancier d'une dette envers Monsieur Y."

On dit également, "Monsieur X est titulaire d'une créance envers Monsieur Y."



Créancier poursuivant

Il s'agit du créancier à la demande duquel la procédure de vente est poursuivie, s'il s'agit d'une vente consécutive à une saisie.

Le plus souvent il s'agira d'une banque.

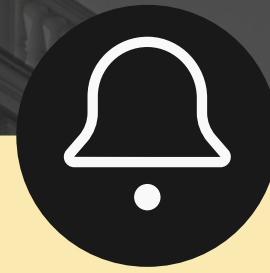


Débiteur

Celui qui doit régler une dette.

On dit que "Monsieur X est le débiteur de Monsieur Y."

Il doit de l'argent à Monsieur Y.



Cahier des conditions de vente

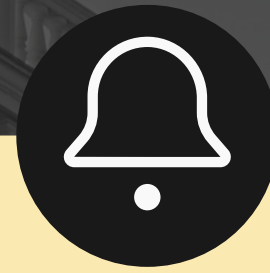
Document établi par l'avocat poursuivant, qui précise les conditions et les informations sur la vente.
Plus de détails au module 5 de la formation.



Commissaire de justice

Nouveau nom donné aux huissiers de justice, depuis juillet 2022.

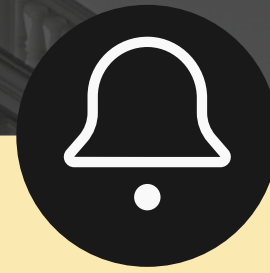
Vous le rencontrerez lors des visites des biens.



Mandat

Contrat conclu avec l'avocat.

Il contiendra notamment le pouvoir que vous lui donnez pour enchérir en votre nom, ainsi que ses honoraires.

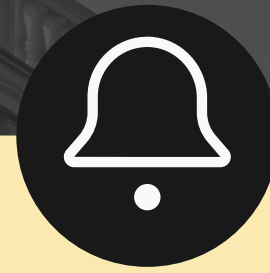


Procès-verbal de description

Document établi par le commissaire de justice en début de procédure.

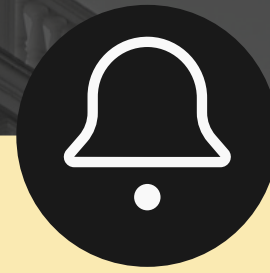
Il détaille toutes les informations sur le bien vendu aux enchères.

Plus de détail au module 5 de la formation.



Surenchère

Possibilité offerte à toute personne de surenchérir sur le bien vendu aux enchères, dans les 10 jours qui suivent la vente.
Explication en détails au sein de la formation.



Ventes à la bougie

Ancien nom donné aux ventes aux enchères judiciaires.
Le temps était alors mesuré grâce à des bougies.